

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Formaldehyde Sample Buffer**

Version 4.0

Date de révision 26.04.2024

Date d'impression 07.12.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Formaldehyde Sample Buffer

Numéro de la matière : 50571

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation pour la recherche uniquement.

Restrictions d'emploi recommandées : NE PAS UTILISER DANS LE CADRE DE LA FABRICATION DE PRODUITS CONFORMES AUX NORMES GMP, NI DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION IN VIVO OU DIAGNOSTIQUE CHEZ L'HOMME OU L'ANIMAL.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société : **Lonza Ltd**  
Muenchensteinerstrasse 38  
CH-4002 Basel, Switzerland  
Business Telephone: +41 61 316 81 11**Lonza Verviers Sprl**  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
BE-4800 Verviers, Belgium  
Business Telephone: +32 8732 1611**Lonza Cologne GmbH**  
Nattermannallee 1  
DE-50829 Köln, Germany  
Business Telephone: + 49 221 99 1990

Adresse e-mail / Personne responsable/émettrice : sds@lonza.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

## Formaldehyde Sample Buffer

Mutagénicité des cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360D: Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2, Yeux	H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	The image shows two GHS pictograms side-by-side. The first is a red diamond with a black silhouette of a person with a starburst on their chest, representing a health hazard. The second is a red diamond with a black exclamation mark, representing a general danger.
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H360D Peut nuire au fœtus. H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux). H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:		Formamide Formaldéhyde Méthanol

## Formaldehyde Sample Buffer

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH	Classification	Concentration (% w/w)
Formamide	75-12-7 200-842-0 616-052-00-8 01-2119496064-35-XX XX	Carc. 2; H351 Repr. 1B; H360D STOT RE 2; H373	>= 30 - < 50
Formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20-XX XX	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 Carc. 1B; H350  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 10 - < 15

## Formaldehyde Sample Buffer

		<p>Skin Sens. 1; H317  <math>\geq 0,2 \%</math></p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg          Toxicité aiguë par inhalation: 3,1 mg/l          Toxicité aiguë par voie cutanée: 270 mg/kg</p>	
Méthanol	<p>67-56-1          200-659-6          603-001-00-X          01-2119433307-44-XX          XX</p>	<p>Flam. Liq. 2; H225          Acute Tox. 3; H301          Acute Tox. 3; H331          Acute Tox. 3; H311          STOT SE 1; H370          (Yeux)</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique          STOT SE 1; H370  <math>\geq 10 \%</math>          STOT SE 2; H371          3 - &lt; 10 %</p>	$\geq 3 - < 5$

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
 Consulter un médecin après toute exposition importante.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
 En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
 Appeler immédiatement un médecin.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## Formaldehyde Sample Buffer

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Ammoniac  
Oxydes de carbone (COx)  
Formaldéhyde

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

---

## Formaldehyde Sample Buffer

---

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les pays non mentionnés peuvent avoir leurs propres valeurs spécifiques.

#### Limites d'exposition professionnelle

Union Européenne

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC

## Formaldehyde Sample Buffer

Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau
----------------------------	--

### Suisse

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Formamide	75-12-7	VME	10 ppm 18 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Formaldéhyde	50-00-0	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
		VME	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
		VME	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		VLE	400 ppm 520 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	240 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,0 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m <sup>3</sup>
Méthanol	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	40 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	50 mg/m <sup>3</sup>

## Formaldéhyde Sample Buffer

	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	50 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	50 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Formaldéhyde	Eau douce	0,47 mg/l
	Sol	0,21 mg/kg
	Sédiment marin	2,44 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	2,44 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,19 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4,7 mg/l
Méthanol	Eau de mer	0,47 mg/l
	Eau douce	154 mg/l
	Eau de mer	15,4 mg/l
	Sédiment	570,4 mg/kg
	Sol	23,5 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1540 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants imperméables temps de pénétration : > 480 min  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Vêtements étanches

Protection respiratoire : Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)



**Formaldehyde Sample Buffer**

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Aspect	: Solution aqueuse
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 6 - 8
Viscosité Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**Formaldehyde Sample Buffer**

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Chaleur.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants  
Acides forts et bases fortes

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Produits de décomposition dangereux : cyanure d'hydrogene

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 644,75 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 19,34 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1 793 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Remarques: Donnée non disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Remarques: Donnée non disponible

## Formaldehyde Sample Buffer

---

### Mutagénicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

### Cancérogénicité

Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

### Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques: Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques: Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

Remarques: Donnée non disponible

## Les données toxicologiques suivantes se réfèrent à:

### Formamide (No.-CAS: 75-12-7)

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5 800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 17 000 mg/kg

**Formaldéhyde Sample Buffer**

---

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Evaluation: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux  
Evaluation: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: non sensibilisant

**Mutagenicité des cellules germinales**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Espèce: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: oui  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves insuffisantes d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur des animaux (oral)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Voies d'exposition: Inhalation, Contact avec la peau, Ingestion  
Organes cibles: Système cardio-vasculaire

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Formaldéhyde (No.-CAS: 50-00-0)****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 100 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 270 mg/kg

**Formaldehyde Sample Buffer**

---

Estimation de la toxicité aiguë: 270 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation sévère de la peau  
Evaluation: Provoque des brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation sévère des yeux  
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Espèce: Cochon d'Inde  
Evaluation: A un effet sensibilisant.  
Résultat: Sensibilisant

**Mutagénicité des cellules germinales**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Espèce: Salmonella typhimurium  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: positif  
BPL: oui

: Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Cellules de lymphome de souris  
Résultat: positif

**Méthanol** (No.-CAS: 67-56-1)**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Donnée non disponible

**Formaldehyde Sample Buffer**

---

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: non sensibilisant

**Mutagénicité des cellules germinales**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Cellules de lymphome de souris  
Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,33 mg/l

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Tératogénicité: NOAEL: 1,3 mg/l

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Organes cibles: Yeux  
Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Remarques: Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

## Formaldehyde Sample Buffer

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. Contacter les services d'élimination de déchets. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro ONU : 3334  
 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Aviation regulated liquid, n.o.s. (Formaldehyde)  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9  
 14.4 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : 9  
 14.5 Dangers pour l'environnement : non

### IMDG

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU : Non applicable  
 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
 14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin: non

### ADR

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU : Non applicable  
 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
 14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
 14.5 Dangers pour l'environnement : non

## Formaldehyde Sample Buffer

---

RID	:	Marchandise non dangereuse
14.1	<b>Numéro ONU</b>	: Non applicable
14.2	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	: Non applicable
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	: Non applicable
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>	: Non applicable
14.5	<b>Dangers pour l'environnement</b>	: non
DOT	:	Marchandise non dangereuse
14.1	<b>Numéro ONU</b>	: Non applicable
14.2	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	: Non applicable
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	: Non applicable
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>	: Non applicable
TDG	:	Marchandise non dangereuse
14.1	<b>Numéro ONU</b>	: Non applicable
14.2	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	: Non applicable
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	: Non applicable
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>	: Non applicable
14.5	<b>Dangers pour l'environnement</b>	: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Formamide
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Non applicable



**Formaldehyde Sample Buffer**

---

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
14	Formaldéhyde (concentration $\geq 90\%$ )	5 t	50 t
22	Méthanol	500 t	5 000 t

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**  
non requis

## Formaldehyde Sample Buffer

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Carc. 1B	H350
Repr. 1B	H360D
STOT SE 2	H371
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

#### Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H341	:	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	:	Peut provoquer le cancer.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer en cas d'ingestion.
H360D	:	Peut nuire au fœtus.
H370	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Muta.	:	Mutagénicité des cellules germinales
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

## Formaldehyde Sample Buffer

---

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ATE - Acute Toxicity Estimate; AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen / Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BPR – Biocidal Product Regulation; bw - Poids corporel; CAS - Chemical Abstract Service; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DNEL-Derived No Effect Level; DOT - Department of Transportation; EC – European Community; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; EN – European Standard; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Emergency Response Guide; EU OEL - European Occupational Exposure Limit; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; GV – Danish Exposure Limits for Substances and Materials; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LOFT - Danish Threshold Limit Value; MAK - German Threshold Limit Value; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NIOSH/Guide – National Institute of Safety and Health Guidebook; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NTP - National Toxicology Program; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PEL - Permissible Exposure Limit; PNEC - Predicted no Effect Concentration; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; REL - Recommended Exposure Limit; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; STEL - Short-Term Exposure Limit; TDG - Transportation of Dangerous Goods; TGG – Dutch Threshold Limit Value; TGV – Swedish OEL; TLV Threshold Limit Value; TLV-C - Threshold Limit Value Ceiling; TWA -Time Weighted Average; UDS - Unscheduled DNA Synthesis; UN - Les Nations Unies; VLE - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; VME - Valeur (Limite) Moyenne d'Exposition; VOC - Volatile Organic Compound[s]; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WEEL - Workplace Environmental Exposure Level; % w/w Percent weight by weight; %(V) Percent Volume

### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité est une Fiche Européenne de Données de Sécurité générique, par conséquent elle ne contient pas toutes les informations spécifiques à chaque pays européen.

Format de la date : jj.mm.aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

99 / FR

## Formaldehyde Sample Buffer

---